



## QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse  
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns

### ***OBJET : L'inégalité des élèves face aux examens***

Madame la Ministre,

Selon un rapport de l'Unicef publié très récemment, si nous pouvons nous réjouir de la 6<sup>ème</sup> place de la Belgique sur 41 pays en terme de performance éducative, il faut malheureusement constater une inégalité fort présente entre élèves belges.

En effet, selon un indice du bilan de l'Unicef, la Belgique serait le 5<sup>ème</sup> pays où l'environnement socio-économique influence le plus les résultats scolaires. Les élèves vivant dans un milieu précarisé ont moins de chances de réussir que les autres.

C'est malheureux, l'école devrait au contraire être un endroit où tous les élèves sont égaux et où tous devraient avoir les mêmes chances de réussite.

Madame la Ministre, j'ai donc quelques questions à ce sujet :

- Quel est votre sentiment sur ce rapport de l'Unicef ?
- Partagez-vous ses conclusions sur le lien entre précarité et échec ?
- Que comptez-vous faire pour lutter contre cette inégalité des élèves face aux examens ?



**Réponse aux questions écrites n°821 et 825 de Messieurs ONKELINX et LEGASSE, Députés, du 20 juillet 2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education**

**Objet** : Inégalités sur le marché scolaire — Inégalité des élèves face aux examens

Messieurs les Députés,

Les constats mis en évidence par les études de l'APED et de l'UNICEF ne sont pas neufs ; notre enseignement est le reflet des inégalités de notre société et au lieu de les atténuer, l'école les renforce. La synthèse de la première phase du Pacte pour Enseignement d'excellence a clairement identifié que l'un de nos problèmes majeurs est l'iniquité et l'inégalité. Le rapport relatif au diagnostic a identifié les multiples formes de ces inégalités : socio-économiques, liées à l'origine migratoire ou de genre.

A la lecture des recommandations de ces deux études, l'importance de l'organisation et du pilotage de l'enseignement, le développement et l'amélioration des pratiques pédagogiques, le développement de la participation des parents favorisent une mobilité sociale effective.

Les travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence s'inscrivent dans cette logique (d'excellence inclusive), puisque deux de ses priorités sont la nécessité d'améliorer le parcours scolaire de l'élève et de lutter contre les échecs et les inégalités scolaires. Trois objectifs-clés ont été identifiés. Le premier objectif est de renforcer l'investissement dans l'enseignement maternel — le référentiel de compétences, l'investissement (budgétaire), les puéricultrices, le travail sur les transitions, la détection des problèmes d'apprentissage précoce, la maîtrise de la langue française.

Le deuxième objectif est d'améliorer l'orientation des élèves et de renforcer la lutte contre l'échec et contre le décrochage. Il est ici question de la manière dont est organisée la remédiation, avec les transitions, et ce, de 3 à 18 ans ; tendre vers une école non seulement qui oriente, mais qui inclut, ne pas



envoyer automatiquement dans l'enseignement spécialisé tous les élèves les plus en difficulté parce qu'ils sont à indice socioéconomique faible.

Le troisième objectif clé est la réduction des inégalités scolaires. Il s'agit de réfléchir à la manière de revoir la politique d'encadrement différencié et d'éviter la concurrence scolaire.

Parmi les nombreuses pistes de solutions envisagées à court terme pour lutter contre les inégalités, développées par les groupes de travail susmentionnés, nous pouvons retenir celles qui concernent la remédiation, les interventions précoces dès le maternel pour améliorer l'apprentissage de la langue et de la lecture et celles qui renforcent l'encadrement différencié via un calcul annuel plus fin de l'indice socio-économique des implantations fréquentées par les élèves, une stabilité des équipes éducatives dans les établissements dits « fragiles » et un accompagnement de l'équipe éducative dans la construction du PGAED visant à assurer à chaque élève fréquentant les établissements scolaires en encadrement différencié, des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

Je vous remercie pour vos questions.

**Marie-Martine SCHYNS**

Ministre de l'Education